



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 janvier 2008



La Communauté d'agglomération d'Orléans obtient la Déclaration d'utilité publique pour sa 2^{de} ligne de tram

Le 10 janvier 2008, le Préfet du Loiret a prononcé l'arrêté de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) relative à la réalisation de la 2^{de} ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire.



Avec CLEO¹, l'AggLO d'Orléans a tout d'une grande, et peut s'afficher, sans complexes, dans le « club » des autorités organisatrices de transport, dotées d'au moins deux lignes de tramway. En réalisant une 2^{de} ligne de tram, l'AggLO change la perception du transport collectif. A l'instar des communautés bordelaise, lyonnaise, grenobloise, montpelliéraine, nantaise ou encore strasbourgeoise, elle entreprend et se mobilise pour changer la Ville, développer un réseau de transports en commun performant (fréquences des lignes, dessertes, accessibilité, pôles d'échanges...), et répondre aux besoins de ses habitants soucieux d'une ville plus douce, respectueuse de l'environnement et des rythmes de vie.

Comme dans ces autres villes, la première ligne de tramway a fait preuve de son efficacité et, la restructuration du réseau de transports en commun entreprise depuis 2003 a permis une augmentation du nombre de voyageurs de + 22% en 2006. Ainsi le travail mené en continu sur l'augmentation des fréquences du tram et des lignes de bus les plus fortes, sur l'organisation des lignes pour privilégier les trajets directs vers le centre de l'agglomération et sur une politique commerciale attractive, porte ses fruits.

CLEO transporte, CLEO aménage...

Plus qu'un mode de transport nouveau et complémentaire, la 2^{de} ligne de tram est porteuse de projets pour l'aménagement des zones périurbaines, où habitats et activités s'y multiplient, dans les cinq communes traversées : La Chapelle Saint-Mesmin, Ingré, Saint-Jean de la Ruelle, Orléans et Saint-Jean de Braye.

¹ Construire la ligne est / ouest

CLEO en 2008

La Déclaration d'Utilité Publique équivaut à une autorisation de travaux, et signe la fin des études. Elle est le sésame pour la réalisation de la 2^{de} ligne de tramway.

Avec la DUP, les appels d'offres pour les premiers travaux de déviation de réseaux et ceux relatifs aux systèmes d'information voyageurs (SAE/SAI) et billettique vont pouvoir être lancés dès le premier semestre 2008 ; la construction des parcs-relais Pompidou et Clos du Hameau, à l'ouest et à l'est, et celle du Centre de Maintenance commenceront au second semestre 2008. Les travaux propres à la construction de la ligne (plateforme, voirie, génie civil, etc...) sont, quant à eux, prévus en 2009.

L'Agglomération orléanaise en chiffres

- un territoire de 330 km²
- 270 000 habitants
- 7 600 entreprises
- 140 km de pistes cyclables

Le réseau de transports en commun de l'agglomération orléanaise en chiffres :

- 30 lignes de bus
- 1 ligne de tramway (ligne A)
- 24,8 millions de voyageurs par en 2006
- 11,6 millions de voyageurs sur la ligne A du tramway en 2006
- 100 000 voyageurs / jour sur le réseau bus/tram

Le projet CLEO en chiffres

- Un tracé de 11,8 kilomètres circulant en site propre à 90%
- Des rames du modèle Citadis 302 d'Alstom (la nouvelle génération du Citadis circulant sur la ligne A), d'une longueur de 32 mètres et d'une largeur de 2,40 mètres)
- Un parc de 21 rames (18 en service)
- 25 stations
- 6 parcs-relais, soit 1 140 places de parking
- 1 tram toutes les 6 minutes aux heures de pointe
- 2 pôles d'échanges : Clos du Hameau, à l'est, à Saint-Jean de Braye, et dans l'hypercentre d'Orléans, Place De Gaulle, point d'interconnexion des deux lignes de tramway, permettant de relier les gares SNCF de Fleury les Aubrais et d'Orléans.
- 59 000 habitants desservis
- Coût global du projet : 297,7 millions d'euros (valeur avril 2006)

Contact :

Laurence Jolivet

Chargée de communication CLEO

02 38 78 40 21

ljolivet@agglo-orleans.fr